

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mars 2024

Commune de La Grande Paroisse

Seine et Marne

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 13 mars 2024 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal,

20 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Jean-Luc EVEN, Loïck FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER, Nelly RODIER-NICOLI et Laurence SIMON, **conseillers municipaux.**

3 étaient absents excusés : Patrice PATAY, Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.

Ce qui totalise 20 votants.

Mme Laurence SIMON a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS APPROUVEES

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DEL202405 : prend acte des conventions signées dans le cadre des délégations du Maire.

DEL202406 : A l'unanimité, décide d'ajouter les alinéas 26 et 30 de l'article L2122-22 du CGCT aux délégations du Maire.

DEL202407 : A l'unanimité, de mettre en place une mutuelle communale avec France Mutuelle.

DEL202408 : A l'unanimité des 19 votants, le Maire ne prenant pas part au vote, d'approuver le compte financier unique (CFU) pour 2023.

DEL202409 : A l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat 2023 pour un montant de 2 129 616,17 €.

DEL202410 : A l'unanimité, de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement 2023 pour la somme de 8 100 €, de procéder à une provision pour dépréciation des créances douteuses d'un montant de 2 400 €, de fixer le montant global des subventions aux associations à 72 000 €, d'attribuer au CCAS une subvention de 37 000 €, au SIVOS de 851 400 €, au SDIS de 45 300 € et de prévoir une enveloppe pour les transports de 46 000 €, de reprendre les restes à réaliser des dépenses 2023 en crédits report 2024 pour la somme de 273 171,49 € et ceux des recettes 2023 en crédits reports 2024 pour la somme de 225 205,11 € et de voter le budget primitif 2024, et par section budgétaire, et par chapitre, avec un équilibre comme suit, par section : Section de fonctionnement : 5 160 000 € - Section d'investissement : 2 446 000 €.

DEL202411 : A l'unanimité, de maintenir le taux des taxes foncières, taxe d'habitation et taxe sur la consommation finale d'électricité au même niveau que 2023.

DEL202412 : D'attribuer les subventions à l'amicale du personnel à hauteur de 16 800 € et des associations comme suit :

Associations	Montant 2024	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000 €	A l'unanimité	
Amicale scolaire (<i>versée en 2 fois. La moitié maintenant, le solde selon les besoins de l'association</i>)	3 000 €	A l'unanimité	
Amis de Montgelard	200 €	A l'unanimité	
Anciens combattants	700 €	A l'unanimité	C. Cazes et JC Gallois
Ars vitam eternaem	900 €	A l'unanimité	
C3A - Joie de vivre	1 800 €	A l'unanimité	JC Gallois
Comité de jumelage	1 800 €	A l'unanimité	C. Cazes
Foyer rural	1 000 €	A l'unanimité	
GP Rando	450 €	A l'unanimité	J. Riffaud
Les vignes oubliées	1 000 €	A l'unanimité	
Petit conservatoire	6 000 €	A l'unanimité	D. Martinet Contant
Tarot Club	200 €	A l'unanimité	JC Gallois
USGP	25 500 €	A l'unanimité	V. Rocher
Associations extérieures			
Donneurs de sang	300 €	A l'unanimité	
Com entente anc combattants	200 €	A l'unanimité	

DEL202413 : A l'unanimité de fixer à 20 € pour les collégiens et 130 € pour les lycéens la participation de la commune aux transports scolaires.

DEL202414 : A l'unanimité de valider les nouvelles dispositions du règlement de la salle des fêtes et des cautions demandées pour sa location.

En Mairie, le 27 mars 2024.

La secrétaire de séance,
Laurence SIMON



Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

